Image not found or type unknown

Versement de la pension alimenatire

Par **MONTROCHER**, le **07/05/2008** à **16:52**

Bonjour,

Je suis divorcé et j'ai deux enfantsde 16 et 20 ans , je verse une pension alimentaire de 350€ par mois et le contrat de divorce stipule que cette pension est dûe jusqu'à ce que les enfants travaillent et perçoivent un salaire au moins égal au SMIC.
L'ainé de mes enfants travaille depuis le mois de Juillet 07 et perçoit un salaire de 1500 € j'ai donc selon les termes du contrat, réduit la pension de moitié au mois de Janvier 08 (j'ai préféré verser la pension pendant quelques mois supplémentaires).
Le 28 mai prochain je suis convoqué au tribunal par mon mon ex-épouse pour une revalorisation de cette pension.
Je vis maritalement, mon salaire est de 1800 € par mois, je ne suis pas propriétaire de mon logement pour lequel je verse un loyer de 275€ par mois (moitié avec mon amie), j'ai un crédit de 400€ par mois et une pension de 175€ par mois
1) Pourriez vous me dire ce que je dois faire pour répondre correctement a cette convocation ?
2) Jusqu'à combien mon ex-épouse peut demander en revalorisation ?
3) Existe t-il un plafond des pourcentages par rapport aux ressources ?
4) Quelles sont mes droits dans cette affaire ?

Merci d'avance
Cordialement
L MONTROCHER

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés